



Monsieur le recteur de l'académie de Caen,

Par la présente lettre, nous faisons suite au courrier du 29 juin 2018 émanant de vos services et qui concerne le tutorat des AVS avec un contrat de parcours emploi compétence.

Nous vous remercions d'avoir « naturellement » pensé aux directrices et directeurs pour être tutrice/teur de la formation des PEC et ceci sans aucune rétribution.

Malheureusement, au vu de notre temps de décharge insuffisant et du fait de notre charge de travail déjà trop importante, nous ne pourrions pas répondre à votre invitation, car dans l'incapacité d'assurer le tutorat de ces personnels dans de bonnes conditions.

Nous vous prions d'agréer nos salutations respectueuses